



Procès-Verbal

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 4 FEVRIER 2016

Membres en exercice : 34	Présents : 24	Votants : 27	Majorité absolue : 14
--------------------------	---------------	--------------	-----------------------

L'an Deux Mil Seize, le Jeudi 4 Février à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Coulommiers, légalement convoqué le Vendredi 29 Janvier 2016 s'est réuni en Mairie de Coulommiers, sous la présidence de M. Franck RIESTER.

PRESENTS : M. Joseph ALLEBE, M. Jean-Pierre AUBRY (arrivé à 18h40), Mme Céline BERTHELIN, M. Alain BOURCHOT, Mme Sophie CHEVRINAIS, M. Bernard DELAVAL, Mme Sophie DELOISY, M. Alexandre DENAMIEL, M. Guy DHORBAIT, Mme Muriel DOMARD, M. Pascal FOURNIER, M. Éric GOBARD, Mme Christine GUILLETTE, Mme Noëlle GUILMAIN, M. Stéphane HALLOO, M. Antoine HEUSELE, M. Sébastien HOUDAYER, M. Bernard JACOTIN, M. Jean-François LEGER, M. Jean-François MASSON, M. Jean-François PERRIN, Mme Laurence PICARD, M. Franck RIESTER, M. Denis SARAZIN-CHARPENTIER

POUVOIRS : M. Daniel BOULVRAIS à M. Franck RIESTER, M. Dominique CARLIER à M. Bernard JACOTIN, M. Joël CHAUVIN à M. Alain BOURCHOT

ABSENTS EXCUSES Mme Christine BOSCHER, M. Michel DUCHÉ, Mme Élisabeth ESCUYER, Mme Carole HEMET, Mme Ginette MOTOT, Mme Jacqueline SCHAUFLER, Mme Dominique SCHIVO

A NOTER LA PRESENCE : M. Patrick FRERE, M. Jean-Michel EARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie DELOISY

M. RIESTER déclare la séance ouverte et désigne, parmi ses membres, Mme Sophie DELOISY comme secrétaire de séance, qui déclare accepter cette fonction.

M. RIESTER demande aux conseillers communautaires s'il y a des remarques à formuler sur le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 3 Décembre 2015.

Après modification de la page 30 sur demande de M. SARAZIN-CHARPENTIER.

M. DHORBAIT fait remarquer en page 2, il y a un problème de chiffre: 300 000€ et non 30 000€. Ce dernier a été adopté à l'unanimité et sera présenté à la signature en fin de séance.

M. RIESTER souhaite informer les membres du conseil qu'il a visité la Zone d'Activités des 18 Arpents à Boissy-Le-Châtel l'après-midi. Il souhaite également revenir sur le succès du Forum de l'Emploi "Le Pays de Coulommiers vers l'emploi" qui a rassemblé près de 2200 personnes. Cet événement a été réalisé sur une seule journée. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

Concernant le PNR, le Tribunal Administratif a rejeté la requête de la Préfecture. On peut continuer à travailler avec le dispositif tel qu'il a été mis en place. On a eu des échanges avec le conseil régional pour savoir comment s'organiser avec le nouvel exécutif sur le Parc Naturel Régional, quid du Vice-président qui sera en charge, quid du dispositif de ressources mis à disposition du Syndicat pour nous aider à travailler. En attendant, il faut quand même que l'on avance sur les commissions, et également sur les dispositions budgétaires. Avec les élus du Bureau, ils ont rencontré des associations du Parc pour préciser l'importance des bonnes relations avec les associations. On ne peut pas faire un PNR sans que tout le monde soit mobilisé: les élus bien sûr qui sont les décideurs in fine mais également les associations.

Il souhaite également informer les élus communautaires afin qu'ils puissent en informer leurs conseils municipaux que l'appel d'offres a été lancé pour la modernisation de l'hôpital de Coulommiers. C'est un projet de 26 millions d'euros.

01 - DELIBERATION N° 001-2016 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. RIESTER laisse la parole à M. DHORBAIT.

M. DHORBAIT commence par la section de fonctionnement :

	DEPENSES	2014	Ca prévu 2015	%	BP	%
011	Charges à caractère général	613 139	642 473	4,8%	1 213 000	88,8%
012	Frais de personnel	1 918 682	1 915 066	-0,2%	1 880 000	-1,8%
65	Charges de gestion courante	6 604 379	6 170 853	-6,6%	5 737 500	-7,0%
	Charges de gestion Hors OM	1 804 286	1 367 808		932 500	-31,8%
14	Atténuation de Produits	15 927	12 177		12 000	-1,5%
	Total dépenses de gestion	9 152 127	8 740 569	-4,50%	8 842 500	1,2%
	Total dépenses de gestion hors om	4 352 034	3 937 524	-9,52%	4 037 500	2,5%
66	Charges financières (intérêts)	52 327	47 585	-9,1%	46 000	0,0%
67	Charges exceptionnelles	0	7 030		7 030	0,0%
	Total	9 204 454	8 795 184	-4,45%	8 895 530	1,1%
	Hors OM	4 404 361	3 992 139	-9,36%	4 090 530	2,5%

Les charges à caractère général augmentent du fait du changement des imputations de remboursements des Accueils de Loisirs de Boissy-Le-Châtel, Coulommiers et Mouroux, imputés jusqu'alors au 6258 et passés au 011. Cela crée une augmentation de charges. Mais si on n'en tenait pas compte on serait avec une diminution de 20%. Concernant les frais de personnel : 1 880 000€ de prévision pour 1 915 066€ l'année passée, ce montant comprend les rémunérations accessoires du fait de la mutualisation, des avancements de grade et d'échelon. Les charges de gestion courante vont passer à 5 737 000€ pour 6 170 000€. On ressent la diminution des imputations des Accueil de Loisirs et une augmentation de la participation du Syndicat Piscine et Cinéma. Tout cela pour une augmentation au Total de 1.1% et 2.5% hors Ordures Ménagères.

M. DHORBAIT présente maintenant les recettes de Fonctionnement:

	RECETTES	2014	Ca prévu 2015	%	BP 2016	%
70	Produits des services	266 080	226 161	-15,0%	228 423	1,0%
73	Impôts et taxes	7 410 150	7 552 586	1,9%	7 335 916	-2,9%
	impôts Hors OM	2 624 484	2 735 615	4,2%	2 518 916	-7,9%
74	Dotations et participations	2 225 876	1 834 355	-17,6%	1 644 000	-10,4%
75	Autres produits	62 283	255 859	310,8%	487 286	90,5%
013	Atténuations de charges	75 468	39 316	-47,9%	40 000	1,7%
	Total recettes de gestion	10 039 858	9 908 278	-1,3%	9 735 625	-1,7%
	Total recettes de gestion hors om	5 254 192	5 091 307	-3,1%	4 918 625	-3,4%
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	17 230	10 250	-40,5%	10 250	0,0%
	Total	10 057 088	9 918 528	-1,38%	9 745 875	-1,7%
	Total hors OM	5 271 422	5 101 557	-3,22%	4 928 875	-3,4%

Il présente les dépenses par services:

SERVICES	2014	2015	Evol. %
Ordures Ménagères	4 800 093 €	4 803 045 €	0,1%
Petite Enfance	1 649 068 €	1 667 048 €	1,1%
ALSH	1 205 922 €	909 370 €	-24,6%
Piscine & Cinéma	732 080 €	640 846 €	-12,5%
Administration	660 183 €	582 872 €	-11,7%
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	116 645 €	115 992 €	-0,6%
Autres Services	40 463 €	76 011 €	87,9%
TOTAL	9 204 454 €	8 795 184 €	-4,4%
Total hors ALSH	7 998 532 €	7 885 814 €	-1,4%

Il continue avec l'Investissement en commençant par les dépenses:

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA prévu 2015	CA 2015 %	CA 2015 / hab.
20 Immo incorporelles	43 898 €	6,6%	1,14 €
204 Subv. d'éqpt versées	0 €	0,0%	0,00 €
21 Immo corporelles	65 188 €	9,8%	1,69 €
23 Immo en cours	310 505 €	46,7%	8,07 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	419 590 €	63,1%	10,90 €
16 Rembourst Emprunt	144 233 €*	21,7%	3,75 €
27 Avances budgets annexes	101 267 €	15,2%	2,63 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	245 500 €	36,9%	6,38 €
TOTAL DEPENSES REELLES	665 090 €	100,0%	17,28 €

Pop DGF2015 38 478

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors excédents capitalisés)		CA 2014	CA 2014 %	CA 2014 / hab.	CA 2015	CA 2015 %	CA 2015 / hab.
13	Subventions	194 249 €	22,2%	5,10 €	212 826 €	32,6%	5,53 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		194 249 €	22,2%	5,10 €	212 826 €	32,6%	5,53 €
10	FCTVA	268 630 €	30,7%	7,05 €	108 995 €	16,7%	2,83 €
10	autre fonds		0,0%	0,00 €	229 802	35,2%	5,97 €
16	Emprunts et dettes	411 723 €*	47,1%	10,81 €	37 789	5,8%	0,98 €
27	immobilisation financières				64 156		
TOTAL RECETTES FINANCIERES		680 353 €	77,8%	17,86 €	440 742 €	67,4%	11,45 €
TOTAL RECETTES REELLES		874 603 €	100,0%	22,96 €	653 568 €	100,0%	16,99 €

Pop DGF 2014 38 095 Pop DGF 2015 38 478

Concernant les perspectives 2016:

DEPENSES	RAR 2015	Prévisionnel 2016
ALSH Boissy (avec mobilier)	474 775	1 158 785
ALSH Saints (avec mobilier)	485 636	30 000
Maison des fromages	75 756	100 000
Aire de Grand Passage	33 386	396 614
Avance vers les budgets annexes 18 arpents et Télécentre numérique	60 750	500 000
OM	9 221	
GDV	7 800	
divers	16 145	
Total	1 163 469	2 239 599

RECETTES	RAR 2015	Prévisionnel 2016
Aire de Grand passage		262257
ALSH Boissy	219127	448332
ALSH Saints	72355	
ALSH Chailly	191730	
FCTVA	40000	390000
Total	523 212	1 100 589

Différence à financer sur 2016

1 139 010

Il présente les reports des excédents:

2015

Dépenses de fonctionnement	9 218 014,69
Recettes de fonctionnement	9 999 209,72
Excédent de fonctionnement	781 195,03
Excédent reporté n-1 (r002)	2 431 528,26
Excédent de fonctionnement cumulé de l'année	3 212 723,29
Dépenses d'investissement	850 670,71
Recettes d'investissement	1 181 297,48
Excédent d'investissement	330 626,77
Excédent antérieur reporté (D001)	2 976,66
Excédent d'investissement cumulé de l'année	333 603,43
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement engagées	1 163 469,45
Restes à réaliser sur recettes d'investissement engagées	523 212,00
Capacité de financement de la section d'investissement	-306 654,02
Excédent disponible pour budget n+1	2 906 069,27

Budgets Annexes:

BUDGETS ANNEXES DE ZONES D'ACTIVITÉS (opérations réelles)	ZAE LONGS SILLONS	ZAE 18 ARPENTS	ZAE VOISINS	TOTAL
011 Acquisition de terrains, travaux, études,...	41 500 €	75 000 €	1 272 274 €	1 388 774 €
66 Charge financière	- €		30 000 €	30 000 €
16 Emprunt et dettes	1 355 €	- €		1 355 €
<i>dont remboursement du budget principal</i>	1 355 €	-	-	
65 Autre charge de gestion courante - Reversement de l'excédent du BA au BP	440 588 €	- €	- €	440 588 €
TOTAL DEPENSES	483 443 €	75 000 €	1 302 274 €	1 860 717 €
solde d'exécution reporté		1 €	1 €	2 €
70 Produits des services du Domaine et Ventes	488 970 €	63 000 €		551 970 €
16 Emprunts et Dettes			1 302 274 €	1 302 274 €
avance remboursable		12 000 €		
TOTAL RECETTES	488 970 €	75 001 €	1 302 275	1 854 246 €

Excédent d'investissement
attendu fin 2016 lié au
déstockage partiel des terrains
5 527 €

Concernant la ZAE des 18 Arpents, les travaux sont terminés depuis la fin d'année.

BUDGETS ANNEXES BATIMENTS	BA HOTEL ENTREPRISES	BA TELECENTRE	TOTAL
040 Amort. Subventions	27 529 €	- €	27 529 €
16 Emprunts et dettes - Dépôts et cautionnements	19 257 €	40 726 €	59 983 €
20 Frais d'études		53 300 €	
21 Immobilisations corporelles		85 097 €	85 097 €
23 Immobilisations en cours		330 934 €	330 934 €
TOTAL DEPENSES	46 786 €	510 057 €	556 843 €
report excédent investissement		254 854 €	254 854 €
040 Amortissements des immobilisations	45 661 €	- €	45 661 €
13 Subventions d'investissement	- €	213 002 €	213 002 €
16 Emprunts et dettes	1 125 €	42 201 €	43 326 €
TOTAL RECETTES	46 786 €	510 057€	556 843 €

M. RIESTER remercie M. DHORBAIT pour cette préparation budgétaire.

M. SARAZIN CHARPENTIER intervient: sur 2 points qui ont été abordés en commission des finances.

J'avais demandé une précision sur les 100 000€ d'économies prévues par la mutualisation des services du 3 Décembre dernier. Bien sur tout cela ne peut pas être possible à ce jour, il propose de revenir sur cet aspect lors du prochain Débat d'Orientation Budgétaire de façon à ce que ça soit évoqué et que l'on puisse s'assurer du suivi des orientations qui ont été fixées. Deuxième chose c'est le développement économique et l'hôtel d'entreprise prévu sur la Zone d'Aménagement Concerté des 18 Arpents à Boissy-Le-Châtel. Il avait été prévu l'étude et la mise en place d'un hôtel d'entreprise sur la Zone des 18 arpents. Vu que les conditions de subventionnement du conseil régional et départemental ont changé il fallait redéposer un dossier, il s'agit d'un Débat sur nos Orientations Budgétaires, je vous propose d'inscrire noir sur blanc que cet Hôtel d'Entreprise soit explicitement dans nos projets. Pourquoi? Parce qu'il convient d'accélérer ce dossier, la partie intercommunale que vous avez vue tout à l'heure est ouverte à la commercialisation et si on n'a pas d'hôtel d'entreprise on risque de se retrouver dans le travers de cette Zone d'Aménagement Concerté. C'est-à-dire comme vous l'avez remarqué il y a énormément d'entreprises de travaux publics pas uniquement parce que le Maire de la commune est un ancien d'une grande entreprise du BTP mais tout simplement il y a eu un transfert du siège d'entreprise de la Commune. Par conséquent il y a eu 2 implantations extérieures c'est-à-dire peu d'emplois nouveaux créés et c'est quand même ce qui est recherché, c'est pour ça que pour attirer sur cette zone et éviter ce travers, l'hôtel d'entreprises dont j'avais entendu parler doit être maintenu et maintenu rapidement.

M. RIESTER laisse répondre M. DHORBAIT sur les grandes lignes et M. JACOTIN sur le développement économique.

M. DHORBAIT avait bien pris note de l'observation lors de la commission des finances concernant les 100 000€ d'économie en frais de personnel évidemment on est en train de terminer pour le budget. On donnera une explication sur les frais accessoires et les avancements d'échelon. Concernant l'hôtel d'entreprise je suis tout à fait d'accord avec M. SARAZIN CHARPENTIER. Les entreprises bucéennes se sont délocalisées vers la zone mais il y en a d'autres quand même qui sont arrivées. Réalitherm, Ledoux n'étaient pas sur Boissy-Le-Châtel. Un serrurier est venu également s'installer à Boissy-Le-Châtel. Il y a quand même eu des entreprises nouvelles.

M. JACOTIN explique qu'il est allé aujourd'hui sur la Zone des 18 arpents dont le but est de valoriser les entreprises, il y a une hospitalité sur cette zone qui n'est pas négligeable. En ce qui concerne l'hôtel d'entreprise, c'est un projet qui avait été initié pour Coulommiers, on avait réfléchi sur Boissy-Le-Châtel après, entre temps la politique contractuelle à changer. Les moyens financiers ne sont pas toujours à la hauteur. C'est une priorité pour l'emploi mais il y a d'autres endroits.

M. SARAZIN-CHARPENTIER intervient: j'ai bien compris qu'il faut fixer des priorités, je m'étonne que quand même sur les quatre zones d'activités économiques, qu'il y a eu une réflexion à un moment, réflexion pertinente sur un hôtel d'entreprises. À mon sens, il est nécessaire de la maintenir pour promouvoir et attirer des entreprises. Au

débat sur l'orientation budgétaire, à mon sens il faut inscrire, je ne pense pas que ça soit la base des investissements, qui fasse reculer, je ne comprends pas pourquoi on fait marche arrière.

M. RIESTER répond qu'il a compris et que l'on est dans la même volonté de développer l'économie du territoire, on pense aussi qu'un hôtel entreprise est une bonne chose, il y a d'autres idées qui sont aussi compétitives en matière de développement économique. Il ne s'agit absolument pas de mettre au placard ce projet là. Simplement avant de l'inscrire dans un budget sincère, il faut être certain que l'on fasse cet investissement et pour le budget 2016, cette année. On préfère prendre le temps de travailler avec le conseil départemental, et les équipes internes de la communauté pour voir quelle est la planification des différents équipements ou investissements en matière de développement économique. On verra sur le long terme ou au budget ou éventuellement dans un budget supplémentaire. Pour l'instant on ne peut pas inscrire des sommes sans être sûr qu'elles soient dépensées cette année. Et deuxième remarque, les entreprises c'est toujours plaisant d'en accueillir des nouvelles mais c'est important aussi de garder celles qu'on a et de mieux organiser la répartition entre l'habitat et l'activité.

Je trouve que de ce point de vue-là, le fait d'avoir une zone d'activité à Boissy-Le-Châtel était très pertinente, moins de commerce sur place et notamment d'entreprise, l'entreprise Burin qui nous a dit que c'était catastrophique en centre-ville de Boissy-Le-Châtel, ce n'était plus du tout adapté, heureusement qu'il y a eu la zone de Boissy-Le-Châtel. C'est déjà beaucoup de conserver les entreprises implantées et il faut leur permettre de se développer sur place. Après, évidemment c'est bien d'avoir des hôtels d'entreprises qui sont adaptés pour les nouvelles entreprises qui n'ont pas les moyens ou l'accord des banques pour se développer tout de suite et donc ça leur permet de façon transitoire de venir dans des locaux pour continuer ou créer leur société. Il voudrait aussi prendre le temps de se balader dans la zone de Boissy-Le-Châtel il y a vraiment une bonne dynamique qui a vocation à se développer avec des terrains que nous mettons en commercialisation.

M. EARD trouve que les chiffres des Ordures Ménagères faussent le Débat d'Orientations Budgétaires et se demande s'il n'y a pas une manière de faire pour l'éviter.

M. LEGER explique qu'il augmente de 1.20 ou 1.25. Ils y réfléchissent au niveau du SMICTOM afin de récupérer le vote de la Taxe, ce qui permettrait d'avoir un budget Communauté de Communes détaché de ses opérations. Il trouve aussi que ça pollue beaucoup. Dans un proche avenir il y aura des décisions inconfortables à prendre sur les Ordures Ménagères. A une époque, il y a eu un intérêt: cela permettait d'avoir une DGF accrue. Depuis cela s'est très largement retourné contre nous puisque la réduction de la DGF s'opère sur la base de l'ensemble des recettes de fonctionnement intégrant cet élément-là. On aurait dû réagir avant mais maintenant il faut en réfléchir par rapport à l'affichage budgétaire.

M. le Président,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers adopté le 29 avril 2014,

Considérant l'avis de la commission des finances réunie en date du 26 janvier 2016,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

02 - DELIBERATION N° 002-2016 - AVIS SUR LA DEMANDE DE REGROUPEMENT FORMULEE PAR LE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE LA BRIE

M. RIESTER explique que nous sommes en pleine modification du Schéma de Coopération Intercommunale. Le Préfet a fait des propositions, il se trouve que la Communauté de Communes du Cœur de la Brie et notamment la Ferté-Gaucher a exprimé majoritairement au sein du conseil communautaire et aussi dans chaque commune le souhait de se rapprocher, de fusionner avec la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers plutôt que la Brie des Morins en sachant bien évidemment que l'idée c'est de ne pas fermer la porte à une éventuelle coopération avec la Brie des Morin si elle le souhaite le moment venu. En sachant que pour l'instant la seule Communauté de Communes qui a l'obligation légale de fusionner avec une autre c'est la Communauté de Communes du Cœur de Brie parce qu'elle fait moins de 15 000 habitants. La Communauté de Communes du Cœur de la Brie serait bien restée dans l'état actuel mais elle se retrouve légalement contrainte de se rapprocher

d'une autre Communauté de Communes et comme il nous semble lors de la première réunion de la commission départementale de coopération intercommunale et comme on l'a tous dit globalement, élus locaux, élus départementaux, élus régionaux et élus nationaux qu'il fallait tenir compte de la volonté des communes pour que les fusions soient réussies. Il nous paraît logique d'accepter la demande de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie de venir avec le Pays de Coulommiers. Il y a toute une série de raisons qui ont été listées par le Président et son équipe en termes d'attractivité, de projet de territoire commun, de bassin de vie commun entre le Cœur de la Brie et le Pays de Coulommiers, qui justifient ce rapprochement et cette fusion. C'est vrai qu'il y a des liens historiques, culturels, géographiques, économiques, de services publics entre le Cœur de la Brie et le Pays de Coulommiers, il y a la Vallée du Grand Morin, il y a la RD 934. Les habitants de ce territoire viennent pour beaucoup au lycée à Coulommiers, lycée professionnel et général. Ils viennent se faire soigner à l'hôpital de Coulommiers, ils viennent prendre le train à Coulommiers, il y a la Maison des Solidarités, le Pôle emploi, la Mission Locale, il y a une multitude de centres d'intérêts et il pense qu'il y a des possibilités de véritablement travailler intelligemment avec le Cœur de la Brie sur un territoire cohérent. Il propose donc de suivre la demande du Cœur de la Brie et délibérer pour émettre un avis qui sera utile pour les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui se réunira début Mars pour décider ou pas de valider les souhaits d'un certain nombre de territoires en Seine et Marne, qui ne souhaitent pas valider le projet du Préfet tel qu'il a été présenté. Il rappelle que le Préfet avait émis l'idée qu'il y ait un rapprochement entre le Cœur de la Brie et la Brie des Morin. Plus les élus de cette commission auront des éléments pour aider leur vote, plus on a de chance que la commission vote dans le sens de la volonté des communes, en l'occurrence des communes de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie, pour venir avec le Pays de Coulommiers. Comme la Communauté de Communes du Cœur de la Brie, il pense important de mentionner dans la délibération le fait que la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers n'est pas enclin à fermer la porte à la Brie des Morin qui si elle le souhaite rapidement ou progressivement a tout à fait vocation à venir travailler avec nous, un peu dans l'esprit du canton de Coulommiers nouvelle formule qui a été créé avec les élections départementales. La commission devrait se réunir la première quinzaine de Mars. Pour le Cœur de la Brie, il s'agit bien de la nouvelle formule, c'est-à-dire avec la Brie des Moulins, il y aurait du coup une nouvelle Communauté de Communes.

M. SARAZIN-CHARPENTIER sera exhaustif sur cet avis qui engage beaucoup de choses et qui est un sujet complexe. Je rappelle que nous avons délibéré le 03 Décembre dernier sur le Schéma de Coopération Intercommunale, j'avais comme nous tous émis un avis défavorable au projet général, ce n'est d'ailleurs pas tout à fait ce qu'il ressort du Procès-Verbal, et je m'étais abstenu sur le périmètre particulier. Je me suis abstenu à l'époque car je ne trouvais pas de cohérence dans la fusion Pays de Coulommiers - Brie des Moulins tel que proposé par le Schéma directeur. Mais je doutais en effet de la pertinence de la fusion Pays de Coulommiers - Pays Créçois, la suite semble m'avoir conforté dans mes observations car les synthèses de la préfecture font apparaître 90% d'avis favorable pour le maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Pays Créçois. J'ajoute qu'il y a 5% d'avis défavorable et 5% d'indéterminé. Pourtant, le 2 Avril 2015, nous avons voté pour une étude de faisabilité pour le regroupement de ces 3 intercommunalités, d'un coût de 26 950€ HT. Cette étude aura au moins servi à y voir plus clair sur le processus d'intégration de la Brie des Moulins. Cette fois-ci aujourd'hui c'est le Cœur de la Brie qui a un coup de cœur pour Coulommiers, il nous est demandé de donner un avis favorable à cette demande de regroupement. Comment déjà formulé un avis sur un dossier, M. le Président, que le tiers des Conseillers Communautaires ont découvert Vendredi dernier. Un dossier qui n'est pas passé en Commission Aménagement du Territoire, commission de travail et qui n'a fait l'objet d'aucune étude de faisabilité comme la proposition précédente de fusion. Tout cela me semble fait dans la précipitation pour des raisons, qui pour ma part m'échappent totalement. Comment se fait-il que les documents de la préfecture font état de 72.7% avis favorable pour la fusion Communauté de Communes Brie des Morin et Cœur de la Brie, c'est-à-dire ce que propose le Schéma directeur et pourquoi maintenant le Cœur de la Brie veut rejoindre Coulommiers. L'argumentaire est donné mais l'argumentaire que je vais tenter de développer pour la fusion Crécy - Coulommiers vaut tout autant pour La Ferté-Gaucher - Coulommiers : absence de cohérence de territoire, absence d'intérêt commun entre un territoire éminemment rural et notre territoire péri-urbain. Les arguments que vous avez développés et qui sont inscrits dans la délibération d'aujourd'hui. Les arguments avancés sont le transport, les hôpitaux, l'économie, les lycées, le tourisme. Chers collègues si on poursuit ce raisonnement, il va falloir fusionner avec Paris car ils ont toutes les gares c'est dire tous les transports, les hôpitaux spécialisés, les sièges des grands groupes industriels et des grandes banques, les universités, le tourisme. Bref en poussant ce raisonnement qui est le seul raisonnement de ce qui est indiqué dans l'avis, en poussant ce raisonnement à l'action ses arguments ne tiennent pas. Enfin il faut respecter la volonté des élus, tout ça est vrai, il m'a été donné les chiffres sur les avis des élus de ce territoire, s'il y a effectivement une majorité, on est bien loin d'une majorité qualifiée et bien sûr d'une unanimité. Ce ne serait pas rendre service que d'imposer des schémas pour la volonté d'une très forte minorité. De plus, j'ajoute que la démarche du Cœur de la Brie ressemble à une tentative de prise en otage de la Brie des Morin qui ne demandait rien si ce n'est l'application du schéma initial. Là aussi ce ne serait

pas respecter la volonté des élus. Chers collègues, pour ma part je m'abstiendrais sur cet avis et je vous invite à y réfléchir rapidement pour savoir si on donne un avis positif à cette demande de regroupement.

M. RIESTER explique que c'est vrai parfois le raisonnement a été poussé vers l'absurde mais franchement d'abord le calendrier n'est pas le nôtre, c'est celui de l'État. C'est l'État qui a pris la décision de faire des propositions au Schéma et en fonction de ces propositions, il faut que l'on s'adapte. Si on avait pu prendre de l'avance avec le Pays Créçois, là on ne peut pas, on est obligé de prendre des décisions rapidement car c'est l'État qui nous demande de nous positionner rapidement. Vous interprétez le vote des communes du Pays Créçois sur le projet de schéma qui ne représente pas ce qui avait été leur avis s'il y avait eu des propositions de fusion avec le Pays de Coulommiers. Il y a sur les communes du Pays Créçois, une grande majorité qui est favorable au rapprochement avec le Pays de Coulommiers. Il y en a quelques-unes qui préfèrent attendre collectivement et il est totalement sur cette longueur d'onde les autres ont préféré dire on continue de travailler, on continue de réfléchir, on continue de voir quelles seraient les conséquences avec le Pays de Coulommiers mais pour l'instant on ne va pas plus loin. Il trouve que c'est une démarche diplomatique qui va dans le bon sens. Autant on ne peut pas dire que 90% des communes du Pays Créçois ne veulent pas fusionner avec le Pays de Coulommiers. Troisièmement, vous aviez pris beaucoup de temps la dernière fois pour nous expliquer qu'on aurait dû voter pour le schéma proposé par le Préfet par cohérence puisque l'on trouve que c'est pertinent qu'il y ait une fusion avec la Brie des Moulins et je vous avais expliqué que certes c'était pertinent mais qu'on ne voulait pas se fermer la porte à d'autre rapprochement et donc envoyé un message qui aurait été peut être par certaines personnes interprété, comme vous l'avez fait pour le Pays Créçois, comme une volonté de travailler avec aucune autre Communauté de Communes, maintenant ou dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le schéma et on a bien fait de le faire puisque la preuve aujourd'hui, il y a une certaine cohérence à accepter le rapprochement avec la Communauté de Communes du Cœur de la Brie, puisque pour le coup ça serait une fusion différente que ce qu'est la proposition du Préfet et donc en désaccord avec ce qui avait été le premier projet de schéma. Quatrième remarque, je ne sais pas où vous voyez qu'il n'y a aucun point commun, aucune cohérence de territoire avec La Ferté-Gaucher parce que les arguments qui ont été cités par des élus de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie me semblent tout à fait pertinents et on ne peut pas comparer des choux et des carottes en comparant les liens entre Coulommiers et la Ferté Gaucher et les liens entre Coulommiers et le grand Paris. On est dans l'absurde. Cinquième remarque c'est une très large majorité et des communes et des élus de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie qui s'est prononcé en faveur d'un rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, donc s'il y a quelques communes qui représentent peu d'habitants qui choisissent plutôt une autre voie, c'est leur droit mais enfin la démocratie c'est aussi la majorité, la large majorité qui doit l'emporter par rapport à une faible minorité. En l'occurrence, par rapport à la Brie des Morin, la Brie des Morin subit comme nous on subit également, elle subit le fait qu'il y a une Communauté de Communes, celle du Cœur de la Brie, qui est obligée par la loi de se rapprocher d'une autre Communauté de Communes. Est-ce que ce n'est pas logique d'écouter ce que souhaite cette Communauté de Communes dans ce rapprochement plutôt que de lui imposer un mariage qui forcément ne sera pas un mariage heureux si c'est un mariage forcé? Hors les seuls qui sont obligatoirement mariés de force, ce sont les élus du Cœur de la Brie, pas la Brie des Morin. La Brie des Morin n'a pas d'obligation de fusionner avec quiconque. C'est cela, et dans tout la logique des principes qu'il souhaite défendre en commission intercommunale, que les élus de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers souhaitent défendre. On a proposé cette délibération pour envoyer un signal positif vis-à-vis de nos amis du Cœur de la Brie. Il ajoute qu'il est un peu étonné d'entendre dire, cher Denis, qu'il n'y a aucun point commun entre le Cœur de la Brie et le Pays de Coulommiers, vous qui êtes le défenseur du Parc Naturel Régional, vous qui êtes le défenseur de la Vallée du Grand Morin. Est-ce qu'il n'y a pas une vraie logique à ce que ce territoire soit organisé en solidarité. Et de dire qu'il faudrait que les communes rurales sans moyen restent sans moyen dans leur coin et que les communes, qui ne sont quand même pas des grandes aires urbaines comme le Pays de Coulommiers ou la ville de Coulommiers et Boissy-Le-Châtel et Mouroux pour les parties plus urbaines du Pays de Coulommiers restent avec les entreprises, restent avec leurs ressources fiscales et laissent de côté leur voisins. Ce n'est pas sa conception de la solidarité territoriale. C'est pour toutes ses raisons qu'il trouve pertinent de pouvoir travailler aujourd'hui avec le Cœur de la Brie et pourquoi pas demain car il n'est pas question de les laisser de côté, nos amis de Rebais, qui lui semblent aussi avoir des liens particuliers avec le Pays de Coulommiers dans des regroupements futurs. On peut s'opposer à tout regroupement sauf que ce n'est pas le sens de l'histoire. Le sens de l'histoire que souhaite l'État et quel que soit les couleurs politiques, c'est qu'il puisse y avoir des rapprochements de collectivités territoriales et dans des dimensions suffisantes pour pouvoir mutualiser les moyens pour continuer d'offrir les mêmes niveaux de services voire un peu mieux à des coûts optimisés. On ne peut pas attendre que d'autres territoires autour s'organisent, se structurent en développement économique, en services en tout genre et que nous on soit les derniers à s'organiser et à prendre la dimension qui s'impose. On a vu qu'en se regroupant on pouvait dépenser moins car la somme des dépenses de l'Avenir des Trois Rivières et de la Brie des Templiers, c'est supérieur à ce qu'ont été les dépenses de fonctionnement depuis

qu'on a fusionné et chaque année on prouve que l'on améliore nos excédents de fonctionnement sans augmenter les impôts. C'est donc les raisons pour lesquelles il propose cette délibération.

M. MASSON intervient pour demander si Chevru Dagny Marolles-En-Brie devraient rejoindre le territoire de la Ferté Gaucher puisque ils sont du canton de la Ferté Gaucher?

M. SARAZIN CHARPENTIER: pour le moment on parle d'intercommunalité, on parle de territoire, on ne parle pas nouvelles communes on ne parle pas de Chauffry de Jouy sur Morin, on ne parle pas de Saint Siméon, on parle d'ensemble de territoire pour trouver un intérêt commun à être dans une intercommunalité. Là passé un stade supérieur, et vous me permettez, M. le Président, de vous répondre sur un certain nombre de points. Je me pose la question sur la façon dont a été concocté ce Schéma directeur de coopération intercommunale initial, il a bien été concocté par un certain nombre d'élus. J'ai l'impression que cette commission s'est complètement plantée, si on voit le regard qui est donné maintenant. Par ailleurs, je ne suis pas sûr que dans le fonctionnement de la commission qui se réunira le 12 février et début Mars que nos vœux soient observés analysés pris en compte, compte tenu des gros enjeux qui existent par ailleurs au niveau du département. Je parlais de cohérence territoriale ce qui me fait parler de cohérence territoriale c'est à la fois l'histoire et la géographie. On voit bien des zones d'attraction, la Ferté-Gaucher peut aller également au lycée de Provins, Rebais peut aller sur la Ferté Sous Jouarre. On a des pôles d'attraction divers en fonction des matières, tout ne se concentre pas sur Coulommiers. Vous indiquez également, une très large majorité, même si ça n'est pas proportionnel au nombre d'habitants, 6 communes sur 10 de l'intercommunalité du Cœur de la Brie, ça ne me semble pas être une très large majorité. On fait valoir également des arguments financiers, évidemment on touche la corde sensible comme pour le montage du PNR, ce n'est pas l'argument unique, il y a une question, encore une fois de cohérence de territoire de cohérence d'intérêt commun mais également de fonctionnement démocratique, plus on est gros plus on est fort et je ne suis pas sûr qu'on fonctionne de la meilleure façon.

M. RIESTER le remercie.

M. HOUDAYER adhère totalement à la cohérence de l'argumentaire du Président.

M le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Seine-et-Marne, reçu à la Communauté de Communes le 19 octobre 2015,

Considérant l'avis rendu par le Pays de Coulommiers sur ce projet le 3 décembre 2015,

Considérant que l'organisation de nos territoires, notamment les fusions d'intercommunalités, doit reposer sur le volontariat des communes et les souhaits exprimés par les élus,

Considérant l'avis rendu par la Communauté de Communes du Cœur de la Brie, demandant un regroupement avec le Pays de Coulommiers,

Considérant les échanges qui ont eu lieu en conférence des Maires le 11 janvier dernier,

Considérant les échanges qui ont eu lieu avec la Communauté de Communes de la Brie des Moulins,

Considérant les objectifs en matière de projet de territoire, les infrastructures et les services que ces Communautés de Communes ont en commun,

PROPOSE

D'émettre un avis favorable à la demande de regroupement formulée par la Communauté de Communes du Cœur de la Brie

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, approuve la délibération par 26 voix pour, 1 abstention (M. Denis SARAZIN-CHARPENTIER)

Émet un avis favorable à la demande de regroupement formulée par la Communauté de Communes du Cœur de la Brie

03 - DELIBERATION N° 003-2016 - CONVENTION AVEC LA CAF RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICE POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

M. RIESTER laisse la parole à Mme CHEVRINAIS.

Mme CHEVRINAIS explique que lors de la convention pour le ré-agrément des Relais Assistantes Maternelles, ils nous avaient refusé cet agrément partiellement car ils demandaient un troisième Relais Assistantes Maternelles à mettre en place avec un minimum de 50% équivalent temps plein. Les équipes de la Petite Enfance ont retravaillé sur le planning du personnel et on a pu leur proposer un 0.50 Équivalent Temps plein ce qui nous permet d'avoir ce ré-agrément et également une aide au démarrage de 10 000€ cette année et 5 000€ pour l'année suivante. Ce qui permettra d'avoir une existence officielle sur ce 3^{ème} Relais Assistantes Maternelles.

M. Le Président,

Vu les compétences de la Communauté de Communes en matière de petite enfance,

Considérant que la nouvelle convention d'objectifs et de financement et la convention financière d'aide au démarrage proposées par la CAF répondent aux attentes de la collectivité en matière de financement,

Vu les conventions proposées,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement est conclue du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018,

Considérant que la convention de financement d'aide au démarrage est conclue pour 2015 et 2016,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service proposée par la CAF de Seine et Marne pour le Relais Assistantes Maternelles,

ACCEPTE les termes de la convention de financement au titre de l'aide au démarrage pour le Relais Assistantes Maternelles,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions CAF pour le Relais Assistantes Maternelles et les suivantes,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.
